



## Stockage bois et remblais sur terrain communal

Par **Jeanpa**, le **23/05/2016** à **15:44**

Bonjour à toutes et tous,  
j'habite dans un petit village de moins de 300 habitants, suite à un agrandissement à la circulation d'une petite départementale qui jouxte notre commune, d'une voie on est passé à deux voies sur 300m environ, travaux commandité par le Conseil Départemental, la société de travaux public a jeté les tonnes de remblais à la décharge de notre commune et sont entrain de pousser celles ci dans un vallon à coup de bulldozer, bonjour l'"écologie", suite aux conseil municipal, un élu a demandé pour quelle raison cette société jetait les roches et remblais à la décharge publique de notre commune, il a demandé si dans le marché public passé par le Conseil Départemental il était spécifié que la société de travaux public jete les remblais dans notre petite décharge... réponse du premier adjoint:" Le Maire a négocié auprès de la société....." il a alors demandé quelles etaient les négociations...il n'y a eu aucune réponse.

De plus une autre société dans la coupe de bois en entassé des tonnes et des tonnes de bois pré-coupé toujours dans cette décharge, nous sommes effaré et nous soutenons cet élu qui est un peu seul à poser de bonnes questions nous ne savont quoi faire pour stopper les délires du Maire, il y a t-il des loi, règlement,???le maire peut-il autoriser de telles pratiques sans consulter son conseil municipal...Nous avons l'impression de vivre "Gomorrah" de Roberto Saviano

J'espère avoir été clair et merci de vos réponse